NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/134
10 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 10 FÉVRIER 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ÉTHIOPIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 10 février 1999 par le Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Duri MOHAMMED

ANNEXE

Déclaration publiée le 10 février 1999 par le Ministre éthiopien des affaires étrangères

Le 12 mai 1998, l'Érythrée a commis un acte d'agression contre l'Éthiopie et a occupé son territoire. Depuis, des tiers ont fait plusieurs tentatives pour éviter l'élargissement de la crise et faciliter un règlement pacifique. L'Éthiopie a fait tout ce qui était nécessaire pour coopérer avec ceux qui ont offert leurs bons offices et pour donner sa chance à la paix. Pas une seule fois elle n'a fait preuve de manque de coopération avec ceux qui offraient leur médiation pour éliminer la cause de la crise. La patience dont l'Éthiopie a fait preuve devant l'obstination extraordinaire et le mépris total de l'Érythrée pour le rôle des tierces parties n'aura échappé à personne, et certainement pas à l'Organisation des Nations Unies et à ceux qui ont participé aux efforts déployés pour négocier la paix. Quant à elle, l'Érythrée ne voulait négocier qu'avec elle-même et selon ses propres conditions.

L'Éthiopie a accepté le plan de paix des États-Unis et du Rwanda, l'Érythrée l'a rejeté. L'Éthiopie s'est déclarée disposée à adopter l'Accord-cadre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) que le Conseil de sécurité a qualifié d'équitable et équilibré. Après avoir tergiversé, l'Érythrée a fini par déclarer qu'elle souhaitait des précisions avant de pouvoir se prononcer au sujet de la proposition de paix de l'OUA. Après avoir reçu les précisions de l'OUA, l'Érythrée a jugé bon d'ignorer la proposition, tout en continuant d'user de faux-fuyants dans l'intention manifeste d'éviter de se faire coincer. Et ce, tout en continuant d'occuper le territoire éthiopien d'où des milliers d'Éthiopiens ont été déracinés, vivant aujourd'hui dans des cavernes.

La dernière réaction de l'Érythrée au plan de paix de l'OUA remonte au 6 février lorsque, après avoir déjà, la veille, violé le moratoire sur les frappes aériennes, elle a lancé une vaste offensive militaire sur le front de Badme-Shiraro, imposant la guerre à l'Éthiopie et ne laissant à celle-ci d'autre choix que d'agir en état de légitime défense, droit qui lui est reconnu comme à tous les États souverains par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. En recourant une fois de plus à la force, l'Érythrée cherchait à créer une situation nouvelle qui mettrait sur la touche le plan de paix de l'OUA. Il ne faut pas que cette tentative réussisse.

Ce qui a toujours été clair l'est d'autant plus aujourd'hui. Les autorités érythréennes sont déterminées à obtenir ce qu'elles veulent et à obtenir par la force ce qui ne leur appartient pas, quelles qu'en soient les conséquences pour la paix. Pour les autorités érythréennes, le droit international n'existe pas. Elles n'ont que mépris pour les propositions de paix sauf si ces propositions sont rédigées à Asmara et qu'elles ne contiennent que les vues et les idées de l'Érythrée traduisant les intérêts de l'Érythrée, y compris la volonté de conserver ce dont elle s'est emparée par un acte d'agression.

L'Éthiopie a toujours laissé clairement entendre que si elle était plus que quiconque attachée à la paix, elle ne tolérerait jamais que son territoire souverain soit violé impunément et que la dignité de son peuple soit insultée.

La voie de la paix est claire et a été tracée par l'Organisation de l'unité africaine. L'Érythrée refuse jusqu'à présent de respecter la voix de l'Afrique parce qu'elle a conclu qu'il y avait peu de chance que la communauté internationale fasse suffisamment pression sur Asmara. Restons cois, usons de faux-fuyants, faisons en sorte que la situation se détériore, après quoi aussi bien l'agresseur que l'agressé seront probablement mis sur le même pied : voilà sur quoi l'Érythrée comptait, une victoire pour l'agresseur dans une situation où le droit international est tourné en ridicule.

L'Éthiopie lance une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle amène l'Érythrée à accepter et à appliquer l'Accord-cadre de paix de l'OUA proposé par les chefs d'État africains. L'Organisation des Nations Unies ne saurait fermer les yeux. L'Afrique ne devrait pas tolérer cette situation. Le Conseil de sécurité ne saurait et ne devrait encourager l'agresseur à défier l'Organisation de l'unité africaine aussi bien que le Conseil de sécurité; après tout, il est établi que le Conseil lui-même a appuyé l'Accord-cadre de l'OUA, le jugeant équitable et équilibré.

Permettez-moi de préciser pour conclure que ce n'est pas parce que nous sommes toujours prêts à coopérer avec les tiers qui ont oeuvré en faveur de la paix que nous sommes patients devant l'agression et que nous faisons preuve de souplesse qu'il faudrait nous prendre pour des pantins.